

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Résolution 346 (2012)¹

Jeunesse et démocratie: l'évolution de l'engagement politique des jeunes

1. La structure sociale et démographique des sociétés européennes évolue, l'espérance de vie s'allonge et la population diminue du fait de faibles taux de fécondité. Ainsi, la jeunesse deviendra un jour une minorité dans une société vieillissante. Les jeunes perdront de leur influence au sein du système démocratique, et les thèmes et les besoins propres aux jeunes pèseront moins lourdement dans les débats politiques et les processus décisionnels. Le sentiment d'être marginalisés politiquement pourrait amener les jeunes à la frustration et à la méfiance vis-à-vis de la politique.

2. Les jeunes connaissent aussi une certaine désillusion du fait de la difficulté croissante du passage à la vie active et à l'âge adulte. L'entrée sur le marché du travail est l'une des étapes essentielles de l'accès des jeunes à l'autonomie et l'indépendance. Cependant, le marché du travail a profondément changé, en ce qu'il a perdu à la fois de la flexibilité et des emplois, et requiert des qualifications toujours plus élevées. L'entrée sur le marché du travail est d'autant plus difficile pour les jeunes, et depuis 2008 le chômage des jeunes a augmenté considérablement à cause de la crise économique actuelle. Le fait d'être hautement qualifié ne garantit plus de trouver un emploi. L'accès au marché du travail n'est pas difficile seulement pour les jeunes ayant une formation générale ou professionnelle insuffisante, mais aussi pour ceux qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur.

3. L'expérience du chômage, de l'insécurité professionnelle et d'une intégration sociale précaire peut avoir pour effets la démotivation, une faible estime de soi, la détresse psychologique, des problèmes de santé physique, une consommation d'alcool accrue, la délinquance, le renoncement à certaines aspirations et la résignation.

4. L'intérêt des jeunes pour la participation politique traditionnelle, telle que le vote lors des élections, a diminué ces dernières années du fait d'une désillusion et d'un cynisme de plus en plus forts parmi la jeunesse. Pour autant, cela ne signifie pas que les jeunes aient perdu tout intérêt pour ces questions: ils ont encore un engagement démocratique et civique et continuent de croire aux valeurs démocratiques. Ils participent à d'autres formes d'activités démocratiques qui correspondent à leur vision de la démocratie et de la citoyenneté. Les jeunes s'identifient encore à leur société et restent prêts à s'engager: ce qu'ils veulent, c'est faire entendre leur point de vue.

5. Les jeunes préfèrent de nouveaux modes de participation, plus informels, comme les activités menées sur internet, la participation en lien avec une question précise – par exemple en signant une pétition ou en participant spontanément à une

manifestation – et l'action en tant que consommateurs – par exemple acheter certains produits sur la base de considérations politiques. Les nouvelles technologies et les réseaux sociaux en ligne, comme Facebook et Twitter, offrent aux jeunes de vastes espaces d'engagement politique individuel et de mobilisation pour l'action politique par-delà les communautés et les frontières.

6. Les enfants et les jeunes mineurs ne jouissent pas de tous les droits civiques et politiques. Par exemple, ils n'ont pas le droit de vote dans la plupart des Etats membres, de sorte que cette tranche d'âge est sous-représentée au sein des parlements – nationaux et régionaux – et des conseils municipaux. Les jeunes se trouvent ainsi mis en marge du processus politique, étant considérés davantage dans ce domaine comme des « apprentis » que comme des « acteurs politiques ». Si les jeunes n'ont pas le sentiment d'avoir un rôle actif dans le processus politique, ils trouveront d'autres moyens de faire entendre leurs points de vue. Les manifestations et les émeutes que de nombreux pays européens ont connues récemment peuvent être vues comme la réponse de la jeunesse à un système politique qui ne leur permet pas véritablement d'exercer leur part du pouvoir ni une véritable citoyenneté.

7. Les jeunes devraient être formés à la démocratie et à la participation dans les établissements d'enseignement tels que les écoles. A cet égard, l'éducation à la citoyenneté démocratique doit devenir un aspect central de l'enseignement. Les jeunes découvrent aussi la citoyenneté dans le cadre de l'éducation non formelle qu'ils reçoivent hors du milieu scolaire, par exemple dans les clubs de jeunesse locaux et les organisations civiques, et par la participation aux conseils et aux parlements des jeunes aux niveaux local et régional. C'est là que les jeunes apprennent ce qu'est la participation à la démocratie: en élisant des délégués de classe, en rencontrant des responsables politiques locaux et des citoyens engagés, en travaillant pour des projets de service à la population ou en siégeant au parlement des jeunes de leur collectivité locale.

8. Les jeunes veulent faire entendre leur voix et peser réellement sur les décisions prises dans leurs sociétés. La meilleure manière de parvenir à ce résultat est de renforcer leur intégration sociale en partageant avec eux le pouvoir économique, social et politique, en leur permettant d'être des citoyens à part entière et en leur donnant un plein accès à l'emploi. Parce que le niveau local et régional est le plus proche des citoyens, c'est là que ces objectifs peuvent être atteints le plus efficacement.

9. A cette fin, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe invite les autorités locales et régionales:

a. à veiller à ce que les jeunes, au terme de la scolarité obligatoire, disposent d'une offre satisfaisante d'éducation ou de formation dans une école, une université ou en entreprise – suivant le modèle du processus «Garantie de septembre» du Royaume-Uni –, afin d'acquérir des compétences adaptées au marché du travail, ce qui facilitera leur accès à celui-ci;

b. à coopérer avec – et soutenir – les entreprises locales qui proposent des emplois, des formations en entreprise ou des

expériences professionnelles afin de développer les compétences professionnelles des jeunes et d'accroître leur capacité d'insertion professionnelle, en particulier pour ceux des catégories défavorisées;

c. à soutenir l'entrepreneuriat des jeunes grâce à des conditions de financement adéquates et l'accès aux pépinières d'entreprises, en intégrant l'entrepreneuriat dans les curriculums scolaires et les programmes de formation et en coopérant avec les partenaires économiques locaux;

d. à permettre aux jeunes d'engager un dialogue structuré avec les autorités territoriales et de participer à la politique et à la prise de décisions, en créant des mécanismes de prise de décisions communs, à l'image du système de cogestion du Conseil de l'Europe, sous la forme de conseils mixtes composés d'élus locaux/régionaux et de représentants de la jeunesse;

e. à adopter des politiques locales sur l'activité bénévole – en veillant toutefois à ce que ce type d'activité ne soit pas substitué à l'emploi rémunéré – pour permettre aux jeunes d'acquérir des compétences personnelles et professionnelles;

f. à faire connaître la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale et à garantir sa mise en œuvre.

10. Le Congrès rappelle ses propositions aux autorités locales et régionales concernant l'amélioration des perspectives d'emploi des jeunes des quartiers défavorisés, contenues dans le paragraphe 9 de sa Résolution 319 (2010) sur l'intégration des jeunes des quartiers défavorisés

11. Le Congrès invite les Etats membres du Conseil de l'Europe à inclure des jeunes dans leurs délégations nationales au sein du Congrès, à la fois en tant que représentants et en tant que suppléants.

12. Le Congrès invite le coordinateur politique de la Semaine européenne de la démocratie locale à proposer qu'une édition future de la semaine soit consacrée à la jeunesse, à la participation des jeunes et à la promotion de l'accès des jeunes aux droits de l'homme et aux droits sociaux.

13. Le Congrès se félicite de l'engagement croissant de l'Union européenne en faveur de la baisse du chômage des jeunes, dont témoignent la déclaration du 30 janvier 2012 des membres du Conseil européen et, en particulier, l'Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes, proposée par la Commission européenne.

1. Discussion et adoption par le Congrès le 17 octobre 2012, 2^e séance (voir le document [CG\(23\)9](#), exposé des motifs), présentation par H. O. Bozatlı, Turquie (R, PPE/DC), au nom de E. Ampe, Belgique (R, GILD), rapporteure.